



Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Mulhouse  
3412-MB/SC

## **ARRETE N°2024/2060**

### **portant retrait de délégation de fonction**

◆◆◆

#### **Le Maire de Mulhouse**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18  
L 2122-20 et L 2122-32

Vu l'élection du Maire du 4 juillet 2020

Vu les délibérations du conseil municipal du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020 puis du  
2 février 2023 fixant le nombre d'Adjoints au Maire

Vu l'élection des Adjoints du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020 et du 2 février 2023

Vu l'arrêté n°2020/968 portant délégation de fonction à Madame SCHMIDLIN BEN  
M'BAREK

**arrête :**

#### **Article 1**

L'arrêté de délégation de fonction n° 2020/968 du 4 juillet 2020 est abrogé.

#### **Article 2**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera  
publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, inséré au registre des arrêtés et dont  
ampliation sera notifiée :

- à Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK,
- à M. le Sous-Préfet de Mulhouse,
- au Secrétariat Général pour inscription au registre des arrêtés.

Fait à Mulhouse, le 18 septembre 2024

Madame le Maire

Michèle LUTZ

Copie de l'arrêté transmise par courriel :

- au service des moyens généraux pour publication sous forme électronique sur le site internet de la Ville de Mulhouse,
- au service des affaires démographiques,
- au service contrôle et comptabilité centrale,
- au service ressources humaines,
- au service affaires juridiques,
- à la direction cohésion sociale et vie des quartiers,
- à la direction population et solidarité,
- à M. Le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Mulhouse,
- à M. le Trésorier Principal de Mulhouse.